

Annexe M7 - Situations exemples des modalités d'examen des demandes de mutation et de départage

Monsieur Rouge est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 2 enfants. Il a une ancienneté de poste de 7 ans et une ancienneté de corps de 10 ans, il est dans le 1^{er} grade de son corps et au 5^e échelon.

Madame Violet est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 2 enfants. Elle est, par ailleurs, travailleuse handicapée. Elle a une ancienneté de poste de 4 ans et une ancienneté de corps de 4 ans, elle est dans le 1^{er} grade de son corps et au 2^e échelon.

Madame Bleu est en rapprochement de conjoint depuis 2 ans, avec 3 enfants. Elle est, par ailleurs, travailleuse handicapée. Elle a une ancienneté de poste de 2 ans et une ancienneté de corps de 5 ans, elle est au 1^{er} grade de son corps et au 2^e échelon.

Monsieur Vert est en disponibilité pour suivre son conjoint, depuis 2 ans. Il a une ancienneté de poste de 4 ans et une ancienneté de corps de 10 ans, il est au 1^{er} grade de son corps et au 5^e échelon.

Monsieur Orange est en disponibilité pour suivre son conjoint, depuis 2 ans. Il exerce une autorité parentale conjointe à travers une garde alternée. Il a une ancienneté de poste de 2 ans et une ancienneté de corps de 5 ans, il est au 1^{er} grade de son corps et au 3^e échelon.

Monsieur Gris est en situation de convenances personnelles. Il a une ancienneté de poste de 8 ans et une ancienneté de corps de 15 ans, il est au 2^e grade de son corps et au 5^e échelon.

Madame Pourpre est en situation de convenances personnelles. Elle a une ancienneté de poste de 8 ans et une ancienneté de corps de 15 ans, elle est au 2^e grade de son corps et au 7^e échelon.

Situations exemples d'application des règles de départage	
<p>A) Monsieur Rouge, Monsieur Vert et Monsieur Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste précis).</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Rouge, compte tenu de la priorité légale.</p>	<p>D) Monsieur Vert et Monsieur Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste précis).</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Vert compte tenu de la situation de disponibilité pour suivre son conjoint (premier critère subsidiaire permettant de départager Monsieur Vert et Monsieur Gris).</p>
<p>B) Monsieur Rouge, Madame Violet et Monsieur Gris sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste précis).</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Rouge et Madame Violet, compte tenu de la priorité légale.</p> <p>La règle de départage est favorable à Madame Violet compte tenu de cumul de priorités légales.</p>	<p>E) Monsieur Vert, Monsieur Orange et Monsieur Gris sollicitent le même poste non profilé et le même poste précis.</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Vert et Monsieur Orange compte tenu de la situation de disponibilité pour suivre son conjoint (premier critère subsidiaire permettant de départager Monsieur Vert, Monsieur Orange et Monsieur Gris).</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Orange compte tenu de la situation d'autorité parentale conjointe à travers une garde alternée</p>

	(premier critère subsidiaire permettant de départager Monsieur Vert et Monsieur Orange).
<p>C) Monsieur Rouge, Madame Violet, Monsieur Gris, et Madame Bleu sollicitent le même poste (poste non profilé ou poste précis).</p> <p>La règle de départage est favorable à Monsieur Rouge à Madame Violet et à Madame Bleu compte tenu de la priorité légale.</p> <p>La règle de départage est favorable à Madame Violet et à Madame Bleu compte tenu de la situation de cumul de priorités légales.</p> <p>La règle de départage est favorable à Madame Bleu compte tenu du nombre d'enfants (premier critère subsidiaire permettant de départager Madame Violet et Madame Bleu).</p>	<p>F) Monsieur Gris et Madame Pourpre sollicitent le même poste non profilé et le même poste précis.</p> <p>La règle de départage est favorable à Madame Pourpre compte tenu de l'échelon détenu dans le 2^e grade (premier critère subsidiaire permettant de départager Monsieur Gris et Madame Pourpre).</p>